

Sur les négociations anglo-soviétiques

Christian Rakovsky

Source: «Russian and Information Review», vol. IV, n° 22, samedi 31 mai 1924, pp. 338-339 et n° 23, samedi 7 juin 1924, pp. 354-355. Traduction et notes MIA.

I.

Les négociations anglo-soviétiques¹ ont maintenant atteint un stade significatif qui permet à la fois de faire le point sur les progrès accomplis et de s'attendre à des résultats d'une grande portée dans l'avenir immédiat.

Dès le début, la Conférence a pris une décision très heureuse, à savoir de passer des problèmes les plus simples aux plus difficiles, en les réglant au fur et à mesure, sans tenir compte de la priorité des questions politiques sur les questions économiques et inversement. Il ne s'agissait pas là que d'une simple question de procédure, comme l'ont montré les résultats.

Des accords définitifs ont été conclus ou sont sur le point de l'être sur un certain nombre de questions mineures – traités d'avant-guerre à considérer comme obsolètes ou à modifier, délimitation des eaux territoriales, traité de commerce, réclamations pour les dommages individuels survenus au cours de la révolution et de l'intervention.

Le fait que ces questions et d'autres du même genre soient susceptibles d'être réglées à l'amiable à un stade aussi précoce est la meilleure réponse à ceux qui pensent que la délégation soviétique est animée d'une attitude hostile ou intractable.

Dettes d'avant-guerre

Une question importante est celle des « dettes d'avant-guerre », c'est-à-dire des obligations et des titres du gouvernement russe et des municipalités russes qui ont contracté des emprunts avant la guerre. Le nombre de créanciers s'élève probablement à plusieurs milliers et la majorité d'entre eux sont de simples particuliers. Le gouvernement soviétique s'est déclaré prêt, sous certaines conditions, à satisfaire ces requérants. Ces conditions sont évidentes si l'on y réfléchit quelque peu.

D'une part, la valeur en capital des chemins de fer russes et d'autres entreprises publiques de toutes sortes a été réduite dans une mesure presque incroyable, en raison de la dislocation et de la ruine économique causée par la Grande Guerre, ainsi que par le blocus et le soutien apporté par les

¹ Après l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement travailliste britannique (janvier 1924) et la reconnaissance « de jure » de l'URSS par la Grande-Bretagne (1er février 1924), des négociations s'ouvrirent du 14 avril au 4 août 1924 en vue de parvenir à un traité anglo-soviétique sur la question des dettes tsaristes et d'un prêt en faveur de l'URSS. Un traité de commerce fut finalement signé le 8 août mais ne fut jamais ratifié à cause du scandale de la « Lettre de Zinoviev », un faux document qui précipita la chute du cabinet travailliste de MacDonald en octobre 1924.

Alliés aux rebelles dans toutes les régions de la Russie. Le remboursement à la valeur nominale des dettes n'a été exigé pour aucun autre pays dont les conditions économiques d'après-guerre ont été aussi désastreuses que celles de la Russie.

D'autre part, quelle que soit la somme convenue pour un règlement, l'Union soviétique, dont le processus de redressement économique est douloureusement lent et dont le déficit budgétaire s'élève encore à plusieurs centaines de millions de roubles, ne peut sans aide commencer à effectuer des paiements de quelque nature que ce soit au titre d'obligations qu'elle n'a pas contractées elle-même.

La seule solution pratique consiste à fournir une assistance aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture susceptibles d'accroître immédiatement la balance commerciale des exportations de la Russie et de fournir ainsi des recettes qui pourraient être affectées au paiement des intérêts et au remboursement progressif des obligations d'avant-guerre.

Pourquoi un prêt?

Les avantages d'une telle solution sont évidents. Les créanciers, qui n'ont pas perçu le moindre centime depuis plusieurs années, commenceraient à être payés aussitôt. Le prêt demandé doit, de par la nature même de son objectif final, être consacré à l'achat de machines et de biens manufacturés en Grande-Bretagne et présente donc un intérêt capital pour les industriels et les ouvriers britanniques.

L'exportation de céréales, de bois, de produits laitiers et de matières premières russes, qui serait stimulée par le prêt, se traduirait immédiatement par une baisse de l'indice du coût de la vie dans ce pays.

La délégation soviétique ne fait pas mystère du fait qu'un tel prêt serait d'une grande importance pour accélérer le redressement économique de la Russie. Et cela de façon directe, en rééquipant et en reconstituant un certain nombre des principales branches de l'industrie ; et de façon indirecte, en permettant à une production industrielle plus efficiente et, par conséquent, moins coûteuse, de trouver plus facilement un débouché dans la grande masse de la paysannerie, qui disposerait alors à son tour d'un véritable stimulant pour améliorer et développer ses propres activités, telles que les cultures agricoles industrielles (lin, chanvre, coton, etc.). A tous points de vue, le règlement de cette question des dettes d'avant-guerre dans les conditions indiquées constituerait un véritable avantage pour les deux pays.

Tactique d'obstruction

Néanmoins, certains signes indiquent que des milieux influents s'efforceront d'empêcher ce pas en avant, y compris au détriment de l'objectif de la conférence elle-même. Le triomphe de cette opposition ne pourrait se faire qu'au prix de l'abandon du principe fécond, déjà évoqué, qui a guidé jusqu'à présent les travaux de la conférence, à savoir que les questions les moins difficiles doivent être dissociées des plus difficiles, et qu'elles doivent être résolues d'abord sur le fond, sans être affectées par les divergences plus profondes qui risquent de surgir sur les dernières questions.

Il est clair néanmoins que les quelques cercles qui sont uniquement intéressés par la question finale et la plus difficile – celle des biens nationalisés après la révolution – exigent aujourd'hui dans la presse et ailleurs le refus de toute solution sur le problème des dettes d'avant-guerre au cas où leur leurs propres exigences ne seraient pas immédiatement satisfaites, même si cela devait affecter ainsi des milieux bien plus larges qu'eux.

Négociations en cours

Cette attitude apparaît d'autant plus incompréhensible pour l'homme de la rue que, comme l'a déclaré la délégation soviétique lors de la session de la conférence du 27 mai, des négociations sont

déjà en cours avec plusieurs grands groupes de requérants en vue d'un règlement sur base de concessions, et des discussions vont commencer dans un avenir immédiat avec d'autres groupes d'un poids encore plus grand.

Il semble très probable que, grâce un état d'esprit pragmatique de part et d'autre, cette question sera concrètement résolue en dehors des quatre murs de la salle de conférence, et peut-être même avant la fin de celle-ci.

Par conséquent, la raison pour laquelle les deux parties devraient se montrer mutuellement intransigeantes au nom d'une discussion purement théorique sur les droits et les formules dépasse l'entendement de l'homme moyen et peut certainement être considérée comme préjudiciable aux hommes de bonne volonté des deux parties.

II.

Les séances publiques de la Conférence anglo-soviétique ont été interrompues afin de permettre aux deux parties d'étudier plus attentivement les propositions avancées par la délégation britannique et les exigences d'un règlement pratique.

Sans vouloir porter préjudice aux efforts de l'une ou l'autre partie, il est souhaitable d'essayer de dissiper certains malentendus et certaines illusions dangereuses qui subsistent encore dans certains milieux, si l'on en juge du moins par des déclarations récentes parues dans la presse. Parmi ces malentendus, le plus regrettable est celui, constamment avancé, selon lequel la délégation soviétique a pour objectif principal d'obtenir un prêt du gouvernement britannique ou de sociétés financières britanniques, dans le but, dit-on, de soutenir un régime soviétique chancelant.

Un prêt non indispensable

Il convient, sans la moindre hésitation, de qualifier cette idée de totalement erronée. Plus encore que fausse, cette opinion est dangereuse, car les opinions exprimées et la politique préconisée dans divers milieux qui se fonde sur elle conduiraient inévitablement, si elle est adoptée, à un échec complet de la conférence. Le gouvernement soviétique a réussi à réorganiser la vie économique nationale sur une base saine, permettant un progrès réel dans l'intérêt de l'ensemble de la population laborieuse, et a amené l'agriculture, l'industrie et le commerce extérieur à un niveau de cinquante à soixante-quinze pour cent de son volume de 1914, et ceci, pratiquement, sans aucune aide extérieure.

Ce processus se poursuit et se poursuivra, et il est clair que cinq à dix ans suffiront pour ramener les conditions économiques de l'U.R.S.S. au niveau d'avant-guerre. Un financement étranger, consacré à des fins productives, permettrait d'accélérer ce processus et de raccourcir cette échéance de trois ou quatre ans.

Mais affirmer que, sans ce prêt, l'Union soviétique est vouée à la faillite, c'est faire preuve d'une ignorance flagrante et inexcusable de la situation réelle. Ceux qui connaissent les rapports et les statistiques publiés semaine après semaine dans « *Russian Information and Review* » au cours des trois dernières années ne commettront pas cette erreur.

Les dettes tsaristes

Pourquoi la question d'un prêt a-t-elle été soulevée ? Parce que la délégation soviétique a été saisie d'une demande de remboursement des dettes contractées avant la guerre par le gouvernement de l'ancienne Russie et par les municipalités russes. L'aspect moral de cette obligation que l'on se propose d'imposer au gouvernement de l'Union a été souligné maintes fois depuis la révolution d'Octobre.

Il a été rappelé à plusieurs reprises qu'après la répression de la révolution de 1905, grâce à l'aide de capitaux étrangers offerts au régime tsariste à un moment bien opportun pour lui, les membres libéraux et socialistes de la Douma ont averti l'Occident que le peuple russe n'accepterait pas la responsabilité de ces dettes, contractées dans le but d'étouffer les premières étincelles de la liberté russe. Ils ont été soutenus dans cette déclaration par le Soviet de Petrograd, qui représentait les ouvriers organisés sur lesquels reposait le principal fardeau de la révolution, cette année-là comme en 1917.

C'est sur la base de ces déclarations bien connues que le gouvernement soviétique a estimé qu'il avait toute légitimité, y compris d'un point de vue purement formel, pour répudier ces dettes comme il l'a fait il y a six ans au début de la révolution.

Le réalisme soviétique

Néanmoins, et malgré les histoires fantastiques véhiculées par la presse, ceux à qui les ouvriers et les paysans ont confié les intérêts de l'Union soviétique sont avant tout animés par le souci de répondre aux besoins concrets du peuple qu'ils représentent.

Ils savent que l'Union soviétique n'est pas en mesure d'assurer ce qu'elle considère comme une justice absolue. En conséquence, ils se sont déclarés prêts à satisfaire les réclamations liées à ces dettes, dans la mesure où celles-ci constituent un obstacle à l'établissement de relations de bon voisinage avec la Grande-Bretagne et, par conséquent, à la facilitation d'une reconstruction économique mondiale plus rapide.

Ils ont cependant déclaré que l'U.R.S.S. ne peut, de quelque point de vue qu'on l'envisage, assumer une charge qui contrecarrerait l'objectif même de cette reconnaissance de dettes. La justification de la réduction de la valeur en capital de la dette et de sa confiscation dans le cas des personnes qui ont été activement hostiles au gouvernement soviétique pendant la guerre civile a été exposée dans ces colonnes la semaine dernière. Mais, au-delà de ces réserves, la délégation soviétique s'est déclarée prête à donner satisfaction aux créanciers des dettes d'avant-guerre ; à la condition que le gouvernement soviétique soit à même de les rembourser d'une manière effective.

Pas de contrôle étranger

C'est ici que se pose la question d'un prêt. Comme nous l'avons montré la semaine dernière, seul un prêt, injecté dans les canaux de l'industrie et de l'agriculture, peut redonner vigueur aux échanges commerciaux et fournir ainsi des revenus suffisants, non seulement pour le service du prêt lui-même, mais aussi pour le remboursement progressif de la somme convenue sur ces dettes.

Mais il doit être absolument clair que le prêt est demandé spécifiquement en raison de l'existence des créances d'avant-guerre et, en outre, qu'il n'est pas question, comme l'affirment certains milieux hostiles, d'emprunter de l'argent aux créanciers pour rembourser une partie de leur propre créance.

L'argent, s'il est prêté, sera consacré à des fins telles que l'expansion du commerce anglo-soviétique, la baisse du coût de la vie et l'augmentation des postes de travail pour les ouvriers des deux pays. Il n'est pas proposé de le consacrer à des remboursements en espèces.

En outre, plusieurs journaux ont suggéré que l'Union soviétique devrait être placée dans la situation de la Turquie avant la guerre en permettant à une commission de détenteurs d'obligations étrangères d'avoir autorité sur ses affaires intérieures. Il s'agit là encore d'une des suggestions dangereuses évoquées au début de ces notes. Aucune délégation du gouvernement soviétique, même si les conditions intérieures de l'U.R.S.S. étaient infiniment pires qu'aujourd'hui, n'envisagerait un seul instant une quelconque discussion, même informelle, sur un tel sujet.

L'intégrité soviétique

Pour justifier une proposition aussi monstrueuse, on affirme que les droits élémentaires de l'étranger ne sont pas garantis par la Constitution soviétique, que les contrats conclus par le gouvernement soviétique n'ont aucun caractère sacré, que les concessions accordées aux entreprises étrangères se sont révélées sans valeur et que l'on ne peut se fier à la parole de l'Union soviétique.

Toutes ces affirmations sont vides de sens, et telle ou telle interprétation (ou extrapolation) de la Constitution soviétique ne peut masquer leur vacuité. Qu'on demande à tout étranger venu légitimement en Russie depuis la nouvelle politique économique et dans un but commercial légitime, si ses droits de propriété ou de liberté civile lui ont été niés. Que n'importe laquelle des centaines d'entreprises, dans ce pays ou ailleurs, qui ont eu des relations avec les délégations commerciales de l'U.R.S.S. ou avec l'Arcos², dénonce toute situation où les négociants soviétiques n'ont pas respecté leur parole. Qu'on demande à tous les concessionnaires qui ont travaillé régulièrement en U.R.S.S. au cours de ces trois dernières années, observant les lois soviétiques et traitant avec les autorités soviétiques, s'ils n'ont pas pu réaliser les bénéfices stipulés.

Enfin, que l'on cite tout exemple concret, sur la base de faits et non de campagnes de presse non étayées, dans lequel une promesse du gouvernement soviétique n'aurait pas été tenue. A défaut de quoi, nous sommes en droit de déclarer sans hésitation qu'il s'agit là d'attaques calomnieuses contre l'Union Soviétique afin d'avancer des propositions qui auraient pour effet de transformer l'URSS en une colonie des capitaux étrangers.

Conclusions pratiques

Résumons. L'Union soviétique peut continuer à exister et à se développer sans un emprunt. Un tel prêt ne se pose que parce qu'il est question de faire peser de nouvelles charges financières sur un budget soviétique déjà surchargé. Aucune obligation de remboursement, et encore moins tout remboursement immédiat, n'est possible sans l'octroi d'un prêt. Si ce prêt est concédé, il sera consacré uniquement à des fins productives, présentant un intérêt direct pour les deux parties.

Il faut espérer que la bonne volonté déjà abondamment affichée des deux côtés de la table de la Conférence et les résultats concrets déjà obtenus suffiront à vaincre l'hostilité délibérée ou inconsciente qui néglige ces faits évidents.

2 Acronyme de la *All-Russian Co-operative Society* (Société coopérative pan-russe). En fonction du monopole du commerce extérieur en vigueur après la révolution d'Octobre, cet organisme fut constitué en octobre 1920 sous l'égide du Commissariat du peuple au Commerce extérieur afin de réguler le commerce anglo-soviétique.